

DEUXIÈME SESSION DE LA 52^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil du 24 juin 2025

Séance du mardi 24 juin 2025, à 8h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M. Emile Blant, président

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR-LC	Groupe libéral-radical – Le Centre	groupe formé par les membres du parti libéral radical neuchâtelois (PLRN) et du parti Le Centre (LC) ¹⁾
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ²⁾
UDC	Groupe Union démocratique du Centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du Centre (UDC)
VL	Groupe Vert'Libéral	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL)

PRÉSENCE

Présent-e-s : 93 député-e-s, 7 député-e-s suppléant-e-s

<i>Député-e-s excusé-e-s</i>	<i>Député-e-s suppléant-e-s en remplacement</i>
M ^{me} Fabienne Robert-Nicoud	M ^{me} Sandrine Chauvy
M ^{me} Michelle Grämiger	M. Laurent Suter
M. Éric Flury	M. David Moratel
M ^{me} Océane Musitelli-Taillard	M. Gregory Huguelet-Meystre
M. Alexis Maire	M. Jean Fehlbaum
M. Niels Rosselet-Christ	M. Florent Guye
M ^{me} Mireille Tissot-Daguette	M ^{me} Jennifer Hirter

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe LR-LC : membre LR = LR-LC, membre du LC = LR-LC.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

<p>25.020ce tome 1 25.020ce tome 2 25.020 COFI 25.020 COGES 29 avril et 26 mai 2025 Comptes – Gestion financière de l’État pour l’exercice 2024 Rapports du Conseil d’État, de la commission des finances et de la commission de gestion et d’évaluation à l’appui des comptes et de la gestion de l’État pour l’exercice 2024 <i>Ordre de la discussion par chapitre :</i> – <i>Autorités judiciaires (AUJU)</i> – <i>Autorités législatives (AULE)</i> – <i>Autorités exécutives (AUEX) / Chancellerie d’État (CHAN)</i> – <i>Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)</i> – <i>Contrôle cantonal des finances (CCFI)</i> – <i>Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)</i> – <i>Département de l’économie, de la sécurité et de la culture (DESC)</i> – <i>Département du développement territorial et de l’environnement (DDTE)</i> – <i>Département de l’emploi et de la cohésion sociale (DECS)</i> – <i>Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)</i></p>	DFFI Débat libre Projet de loi (LFinEC) : vote à la majorité simple Projet de décret (lutte contre le surendettement) : vote à la majorité simple Projet de décret (RSN) : vote à la majorité simple Décret sur les comptes et la gestion 2024 de l’État : vote à la majorité simple
<p>24.053ce 24.053com 18 décembre 2024 et 20 mai 2025 Planification hospitalière neuchâteloise Rapports du Conseil d’État et de la commission Santé concernant la deuxième étape de la planification hospitalière neuchâteloise (conditions-cadres) et à l’appui d’un projet de loi portant modification de la loi de santé (planification hospitalière)</p>	DSJS Débat libre Projet de loi : vote à la majorité simple Motion populaire 12.159 : vote sur le classement

quatre votations fédérales et des élections communales, il est temps de dresser un bilan financier de cette mesure. Combien a-t-elle coûté concrètement à l'État en 2024 ?

M^{me} Crystel Graf, présidente du Conseil d'État : – Merci, nous répondons tout d'abord à la question de la députée Brigitte Neuhaus, pour vous dire que le Conseil d'État publie effectivement sur internet les consultations cantonales qu'il lance auprès des partenaires concernés et qui ont trait à des projets de loi ou de règlement d'exécution. En l'occurrence, la chancellerie d'État rappelle périodiquement cette pratique aux départements qui sont en charge de cette publication, et votre question est l'occasion, nous vous en remercions, de le répéter une fois encore.

Cela étant, nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la chancellerie d'État va profiter de la refonte du site internet de l'État prévue pour début 2026 pour apporter des améliorations à la publication des consultations, qu'elles soient fédérales ou cantonales.

Nous passons à la question du député Evan Finger. Pour l'année 2024, soit pour les quatre votations fédérales et les élections communales, ainsi que le second tour de l'élection au Conseil communal de la ville de Neuchâtel, un montant total de 101'058 francs a été facturé à l'État par La Poste pour le retour des votes par correspondance. La chancellerie d'État a refacturé 10'912 francs aux communes pour les élections communales, conformément à l'article 14 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (LDP).

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

M^{me} Aurélie Gressot (VertPOP) : – Notre question concerne le service de la santé publique (SCSP). Certaines dépenses n'ont pas été activées, notamment dans le domaine de la prévention ; la priorité a été donnée à la conception d'actions. Pourrions-nous connaître les axes prioritaires et les actions concrètes que l'État compte mettre en place en matière de prévention pour 2025-2028 ? Alors que la prévention est montrée de plus en plus comme un axe stratégique, pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été employée ? Y aura-t-il un rattrapage afin de l'utiliser ?

M. Hugo Clémence (S) : – Notre question concerne la promotion de la santé, et donc le SCSP également, et va un peu dans le sens de celle de M^{me} Aurélie Gressot. L'OFSP a annoncé, en février, mettre fin, pour des mesures d'économie, à ses campagnes de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, alors même que la thématique est on ne peut plus actuelle. On ne peut que déplorer, encore une fois, que la Confédération se repose sur les cantons pour assurer des tâches qui relèvent pourtant du niveau national. Peut-on envisager, à moyen ou long terme, que le canton prenne en partie le relais ? Et, le cas échéant, une coordination, avec les cantons latins en tout cas, est-elle envisagée ?

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports : – Nous allons répondre à ces deux questions et, ainsi que vous nous y avez autorisés, nous nous permettrons de répondre à deux autres questions pendantes, puisqu'elles ont un lien avec l'actualité. Mais rassurez-vous, nous serons bref.

Pour répondre à la question de la députée Aurélie Gressot, nous souhaitons rappeler en préambule l'importance que le Conseil d'État accorde à la prévention et à la promotion de la santé, qu'il entend effectivement renforcer au cours des années prochaines. C'est d'ailleurs un des éléments qui